



Coordination syndicale des médecins, biologistes et pharmaciens des hôpitaux publics

Site Web : <http://www.cmh-hopital.org>

Siège social : Centre Hospitalier de Meaux, 6/8 rue St-Fiacre, 77100 Meaux

Tél : 01 64 35 38 13 – Fax : 01 64 35 37 06 – e-mail : f-thuillier@ch-meaux.fr

Président : Dr F. Aubart, Eaubonne, Hôpital Simone Veil – Tél : 01 34 06 61 20 – e-mail : Francois.Aubart@wanadoo.fr

Vice-présidents : Prs. C. Gibert (SNMRHP), J.G. Gobert (FNSPBH), Drs. F. Fraisse (SNMRHP), M. Marchand (SYNPA), J.M. Vetel (SNGC)

Secrétaire : Dr F. Thuillier, Meaux - Secrétaires Adjointes : Drs J.P. Garnier, M. Vaubourdolle, Paris - Trésorière : Dr P. Suter, Montfavet

Délégués généraux : Ds N. Skurnik, Neuilly-sur-Marne, B. Mangola, Macon

Délégué contentieux : Dr B. Certain, Paris

Le 27.05.2004

AMUHF

(Association des Médecins Urgentistes Hospitaliers de France)

Président : P. Pelloux

Fax : 01 60 10 72 62

e-mail : patrick.pelloux@sat.ap-hop-paris.fr

CMLHHU

(Collégiale des médecins légistes hospitaliers et hospitalo-universitaires)

Président : M. Debout

Tel : 04 77 12 05 23

e-mail : patrick.chariot@htd.ap-hop-paris.fr

FNSPBHU

(Fédération Nationale des Syndicats de Praticiens Biologistes Hospitaliers et Universitaires)

Président : J.G. Gobert

Tel : 01 42 16 26 52

e-mail : jean-gerard.gobert@psl.ap-hop-paris.fr

SCH

(Syndicat des Chirurgiens Hospitaliers)

Président : Th. Dufour

Tel : 02 38 51 47 24

e-mail : thierry.dufour@chr-orleans.fr

SMH

(Syndicat de la Médecine Hospitalière)

Président : J.L. Bourdain

Tel : 01 34 97 40 68

e-mail : j-lbourdain@ch-mantes-la-jolie.rss.fr

SNBHP

(Syndicat National des Biologistes des Hôpitaux Privés)

Président : R. Caillet

Tel : 01 48 71 06 74

SNACC

(Syndicat National des Chirurgiens Anciens CU et CES)

Président : J.F. Dilhas

Tel : 01 64 92 92 92

e-mail : jfdilhas@voilà.fr

SNGC

(Syndicat National de Gériatrie Clinique)

Président : J.M. Vetel

Tel : 02 43 43 43 43 POSTE 334 39

e-mail : jmvetel@ch-lemans.fr

SNMRHP

(Syndicat National des Médecins Réanimateurs des Hôpitaux Publics)

Président : PE. Bollaert

Tel : 03 83 85 14 94

e-mail : pe.bollaert@chu-nancy.fr

SNPHPU

(Syndicat National des Pharmaciens Praticiens Hospitaliers et Praticiens Hospitaliers Universitaires)

Président : G. Aulagner

Tel : 04 72 35 73 07

e-mail : gilles.aulagner@chu-lyon.fr

SPH

(Syndicat des Pneumologues Hospitaliers)

Président : P. Laurent

Tel : 05 59 92 47 23

e-mail : philippe.laurent@ch-pau.fr

SPS

(Syndicat des Psychiatres de Secteurs)

Président : N. Skurnik

Tel : 01 49 44 40 40

e-mail : nskurnik@yahoo.fr

SUH

(Syndicat des Urgences Hospitalières)

Président : F. Stierlé

Tel : 05 89 64 62 70

e-mail : stierlef@ch-mulhouse.fr

SYMHOSPRIV

(Syndicat National des Médecins des Hôpitaux et Etablissements de Soins Privés à but non lucratif)

Président : M. Angebault

Tel : 01 49 08 20 20

e-mail : marcangebault@chsp.asso.fr

SYNPA

(Syndicat National des Praticiens Attachés)

Présidente : M. Marchand

Tel : 01 40 03 24 71

e-mail : martine.marchand@rdb.ap-hop-paris.fr

COMMUNIQUÉ

ASSURANCE MALADIE : UNE CONCERTATION VIRTUELLE ET DES PROPOSITIONS A MODIFIER PROFONDEMENT

La concertation « virtuelle » qui a réuni hier les représentants des médecins hospitaliers et libéraux est totalement insuffisante dans la forme et très préoccupante sur le fond.

Après une remise en séance de fiches, une « conversation ouverte » sur le dossier médical partagé a constitué l'essentiel de cette réunion où les sujets prioritaires ont été systématiquement éludés :

- La haute autorité de santé qui se réduirait à une structure déléguée par les corps constitués, oublie les représentants des malades et les professionnels. Chargée de la définition du panier de soins remboursables et des conditions « flottantes » de sa prise en charge par l'assurance maladie, cette haute autorité se trouverait investie de prérogatives majeures sans que ne soient définies de façon explicite celles de l'Etat et du Parlement.

- la coordination entre la médecine hospitalière et la médecine de ville, un des enjeux essentiels, est réduite à des propositions floues et très limitées : un conseil de l'hospitalisation, placé sous la tutelle directe du ministre ne contribuerait qu'au suivi du financement. Au niveau régional, un rapprochement finalement vague est proposé entre les URCAM et les ARH.

- S'agissant des recettes et des tarifs, le système mettrait en place une régulation flottante. Les assurés se verraient taxés d'un euro par consultation ou par acte médical en sachant que, comme pour les tarifs opposables, cette contribution augmenterait ultérieurement en fonction des déficits accumulés. Quant à ceux-ci, ils seront en grande partie détournés vers les générations futures

Les médecins hospitaliers ont « choisi » un exercice au service du public et dans un système qui se veut solidaire et juste. Le dossier médical partagé, des indicateurs de qualité et de performance, une évaluation des pratiques sont autant d'objectifs qu'il est urgent de mettre en œuvre. Pour autant, dans un système qui risque fort de laisser aux assurances complémentaires une place de plus en plus grande, ces objectifs peuvent être dévoyés et utilisés aux seules fins de la régulation par le marché.

La réforme profonde du système de santé et de l'assurance maladie doit être urgente et prioritaire. En l'état, ces propositions ne sont pas conformes aux attentes. Le bureau national de la Coordination Médicale Hospitalière réuni de façon exceptionnelle le 27 mai 2004 a décidé de s'associer à la journée d'actions et de manifestations du 5 juin 2004.